



25.08.2026

DÉPENSES DE KINÉSITHÉRAPIE : ARRÊTONS LE PROCÈS D'INTENTION

Depuis quelques semaines, de nombreux articles de presse mettent en **avant les 5,3 milliards d'euros remboursés par l'Assurance Maladie pour les soins de kinésithérapie en 2025**, laissant entendre que ces dépenses seraient devenues excessives. Face à cette lecture parfois incomplète ou sortie de son contexte, le SNMKR souhaite réagir afin de rétablir une réalité simple : **une hausse des dépenses de santé ne signifie pas une dérive des soins**. La vraie question n'est pas celle du volume des dépenses, mais **celle de la pertinence et de l'efficacité des prises en charge**.

Nous l'affirmons haut et fort depuis des années : **la kinésithérapie ne doit pas être considérée comme un coût mais comme un investissement**. La kinésithérapie contribue à prévenir la perte d'autonomie, éviter certaines complications, favoriser le retour à l'emploi, réduire le recours à des soins plus lourds... Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les troubles musculosquelettiques et la perte d'autonomie entraînent mécaniquement **une augmentation des besoins en rééducation et donc des dépenses**.

Ainsi de nombreux professionnels se sont sentis visés et dévalorisés dans leur engagement quotidien alors même que dans le même temps notre modèle économique se précarise d'année en année. Thomas Fatôme, directeur de l'Assurance Maladie, lui-même en fait le constat : **"Ces professionnels ont des revenus qui stagnent. En 10 ans, la croissance des honoraires moyens par kiné a été de seulement 0,6% (avec dépassements)."***

De plus, si de nombreuses solutions ont été évoquées dans ces articles de presse, comme la limitation du nombre de séances, la tarification dégressive ou l'évolution des remboursements, elles doivent être examinées avec la plus grande prudence. Le nombre de séances nécessaires à une rééducation dépend en effet de nombreux facteurs propres à chaque patient. **Instaurer une limitation du nombre de séances reviendrait à renier la capacité de bilan du professionnel** lui permettant de déterminer l'arrêt ou non de la rééducation. Les patients ne doivent pas devenir une variable d'ajustement permettant de réaliser des économies ponctuelles.

Face à cette situation, le SNMKR propose une autre voie : une refonte profonde du modèle conventionnel valorisant **la qualité des soins, la pertinence des prises en charges et l'autonomisation des patients**. La réalisation d'économies générées de manière purement mathématique doit nécessairement prendre en compte **les besoins de la population et l'équilibre économique des professionnels**.

Le SNMKR invite donc **tous les journalistes souhaitant approfondir le sujet à nous contacter** afin d'échanger directement pour compléter les informations précédentes et donner une juste vision des enjeux de la kinésithérapie.

La kinésithérapie n'est pas un problème à résoudre : elle est une partie de la solution.

CONTACT PRESSE :

CÉCILE AUBRY, VP COMMUNICATION
cecile.aubry@snmkr.fr

GUILLAUME RALL, PRÉSIDENT
guillaume.rall@snmkr.fr

** Les Echos, 11 août 2026*